



Règlement de la plateforme de modélisme du CASC Aéromodélisme Annexe 1-1

La section modélisme du CASC est heureuse de vous accueillir sur son terrain, et vous présente son organisation.

AUCUN REGLEMENT NE DISPENSE D'UTILISER NOTRE BON SENS DANS L'EXERCICE D'UNE ACTIVITE.

CE REGLEMENT NE REVENDIQUE PAS D'ETRE EXHAUSTIF, NUL NE PEUT PRETENDRE PREVOIR TOUTES LES SITUATIONS QUI PEUVENT SE PRESENTER CE REGLEMENT A POUR SEUL BUT DE NOUS PERMETTRE DE PRATIQUER NOTRE LOISIR EN SECURITE ET DANS UNE ATMOSPHERE DE. FRANCHE CAMARADERIE ET DE RESPECT RECIPROQUE.

NOUS NE DEVONS JAMAIS OUBLIER QUE L'EXERCICE DE NOTRE LIBERTE DOIT S'ARRETER OU COMMENCE LA GENE D'AUTRUI.

RAPPEL :



Le **panneau de type B0** est utilisé en France pour indiquer que la circulation est interdite à tout véhicule dans les deux sens. Il est implanté sur la chaussée où s'applique cette interdiction au moment où débute cette interdiction (ou à proximité immédiate).

Les règles suivantes conditionnent le bon déroulement de l'utilisation de l'espace modélisme et la vie du club dans l'enceinte du terrain. Nul doute que vous vous conformerez à nos habitudes, nous vous en remercions.

Toute présence sur le terrain doit être signalée au préalable :

- Par un SMS au responsable de l'activité à savoir : Patrick Saunier (0611564795)
- Mise en évidence sur le tableau de bord du véhicule de **la carte d'accès** (si non afficher, il peut y avoir infraction et verbalisation par l'ONF)
- Afin d'éviter tout problème de crache dû à une « mauvaise préparation » des aéronefs, il est demandé à l'ensemble des pilotes présent sur le terrain de ne pas perturber le pilote arrivant lors de son installation. Il est important que le moment de préparation d'un aéronef se fasse dans le calme et la tranquillité.
- Le pilote ne doit être dérangé pendant qu'il pilote sous aucun prétexte

- 1) Ne peuvent accéder à la zone de vol et piloter que **les titulaires** à jour de leurs cotisations et de leurs licences **UFOLEP** et ayant fourni l'**attestation de suivi de formation de télépilote**
- 2) Il est impératif de respecter la zone de stationnement
- 3) **Attention**, les remarques et les demandes des responsables de sécurité (Michel Perard et Patrick Saunier) doivent être reçus et exécutés sans discussion, en cas de problème le récalcitrant se verra exclu de l'association après son passage en conseil de discipline

Centre d'Animation Socio_culturel, Les Arcs

- 4) **Les visiteurs et les familles** ne peuvent accéder à l'aire de vols que sous la seule responsabilité d'un pilote détenteur de la licence UFOLEP, Toute foi les visiteurs ou familles ne pourront dépasser la ligne de tables.
- 5) **La Licence** : les membres du CASC doivent avoir leur licence avec eux sur le site et doivent pouvoir la présentée à la demande d'un responsable.
- 6) **Fréquences Radio**: si le tableau des fréquences n'est pas en service, s'assurer qu'il n'y ait pas de risque de brouiller un autre émetteur. ATTENTION, LES AVIONS, HELICOS, DRONES SONT PRIORITAIRES SUR LES FREQUENCES- Le matériel radio doit fonctionner dans l'une des gammes des fréquences autorisées en vigueur.
- 7) **Pour les avions et hélicoptères, drones** : Le vol en direction du public est interdit, ainsi que le survol du parking et de la maison, le grillage étant **la limite virtuelle** de vol (voir schéma).
- 8) La sécurité étant l'affaire de tous, en cas d'absence des responsables sécurité, chaque membre du club s'engage à rappeler avec *diplomatie* les règles d'utilisations des espaces si les circonstances l'imposent et chaque membre est habilité à vérifier les licences (des visiteurs).
- 9) **Normes de bruit** :
Pour les aéromodèles, les limites du bruit sont fixées à 94 dB.
Pour les voitures 83 dB
- 10) Seuls les pilotes exécutant leur vol doivent être présents à un endroit désigné à proximité de la piste (avec un élève ou un mécano). Valable pour les aéromodèles et voitures TT
- 11) Lorsque 3 ou 4 pilotes (pour les petits modèles), 1 ou 2 (pour les gros modèles) volent ensemble, nous devons décoller et atterrir sur la même piste, volé sur le même axe. Tous les pilotes doivent être groupés au même endroit. Nous pouvons ainsi annoncer un atterrissage, une panne etc... (sans avoir besoin de crier).
- 14) Les avions lancés à la main ou les planeurs seront lancés par un aide efficace, l'atterrissage se fera dans l'axe de la piste principale ou sur un axe décalé, parallèle à celle ci, (le même axe).
- 15) Après l'atterrissage, le moteur doit être calé au plus tard en bout de piste et non pas vers ou dans le parc avion.
- 16) Nous nous devons d'accueillir les nouveaux membres agréablement et leur dispenser notre savoir. Soyons cohérent, sinon nos nouveaux adhérents seront vite d'anciens membres du club. Lorsqu' un débutant vient sur le terrain avec un appareil n'ayant jamais volé, il doit être vérifié complètement par la personne qui le fera évoluer. Sans cette opération le vol peut devenir dangereux. Un accord doit être signé, par le débutant pour dégager la responsabilité de l'initiateur. (Fiche spéciale débutant.)
- 17) Le volume d'espace défini n'est pas exclusivement réservé aux pilotes des aéromodèles. Les évolutions de modèles ne sauraient faire obstacle à la libre circulation des aéronefs telle qu'elle est instituée par l'article L 131.1 du code de l'aviation civile. En conséquence, la priorité de passage doit être laissée aux aéronefs et les aéromodèles doivent être manœuvrés de manière à éviter les abordages.

Le Président

Patrick Saunier

8 Bd de La liberté – 83460 – Les Arcs

Tél : 04.94.47.58.66

Email : casc-lesarcs@wanadoo.fr

Site : www.casc-lesarcs.org